

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 Novembre 2018 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation 19 Novembre 2018

Etaient présents :

DAPOT Patrick
GILABERT Aude
DANIEL Jean-Yves
FALCOU Léone
BOUNIOR Daniel
THEILLARD Jacqueline
PERAULT Françoise

Procurations :

LATHAM David
VALLIER Rémi
NUFFER Nadia
PIZZIGHINI Olivier

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle.

1° **Approbation compte rendu de la séance du 11/10/2018** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° **Désignation du Secrétaire de séance** : Madame PERAULT Françoise

3° **Gestion Eau et Assainissement** : Monsieur le Maire

Examen du devis convention assistance technique assainissement/eau potable proposé par la Sté VEOLIA : le devis se décompose ainsi : eau potable 6 200€ HT/semestre et assainissement 4 700€ HT/ semestre, toute intervention hors « urgence » étant facturée en sus. Monsieur le Maire a évalué ce que coûte aujourd'hui cette gestion en direct : 3 200€ TTC pour l'intervention 2 fois par an de la Sté CAPELLE + environ 6 500€/an en heures d'astreinte (14h/mois). Devant l'écart de prix entre l'assistance VEOLIA (26 160€ TTC par an) et la gestion directe (9 700€ TTC par an), et sachant qu'à partir du 01/12/2018 Monsieur Jean-Louis SARDA effectuera les permanences en alternance avec Monsieur GILABERT Sébastien dont il sera l'Assistant, le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite dans l'immédiat à la proposition de VEOLIA. Monsieur le Maire demande à Monsieur Daniel BOUNIOR de se renseigner sur tous les équipements et procédures obligatoires pour le travail de nos deux employés techniques en charge de la maintenance de l'eau/assainissement. Monsieur le Maire rappelle qu'il est aussi dans l'attente de la réponse du SIARO pour la ressource et la distribution en eau potable sur la commune et de son coût éventuel.

4° **Travaux foyer municipal** : Monsieur le Maire

a) Synthèse de la réunion de démarrage avec les entreprises du 21/11/2018 à THEZAN : suite à cette réunion convoquée par Madame ASTRUC, Architecte Maître d'œuvre pour ce projet, les travaux ont démarré. Les Administrés peuvent voir l'ampleur et l'avancement du chantier s'ils passent devant le foyer municipal.

b) Examen des devis des entreprises pour les lots infructueux lors de la commission d'appel d'offres du 09/10/2018 : bien qu'il manque encore le traitement dalle béton (bouche-pore) pour toutes les pièces et sablé pour cuisine (réception & préparation) et le devis pour le carrelage, les coûts confirmés pour ce projet n'ont pas dépassé l'estimation initiale qui était de 185 000€ HT et pour laquelle des subventions à hauteur de 80% ont été accordées (148 640€).

5° **Travaux** : Monsieur Daniel BOUNIOR

Voir Annexe Travaux_CM de novembre 2018.

6° **Point sur les finances** : Monsieur le Maire, Madame Françoise PERAULT

a) Préparation bulletin liaison : le 4^{ème} numéro du Bulletin du Maire sera imprimé et distribué à tous les Administrés courant Décembre 2018.

b) Synthèse mandature : ce bulletin fait le point sur 5 années de mandature et récapitulera tous les travaux entrepris pour notre Commune ainsi que les mesures prises pour optimiser les Dépenses/Recettes de Fonctionnement et qui nous ont permis de revenir à l'équilibre de notre budget principal (M14) puis de dégager des excédents sur ce budget en l'espace de 5 années de mandature.

7° **Vie scolaire** : Madame Aude GILABERT

Les Enseignants et les enfants préparent Noël et tout le monde a exprimé sa satisfaction pour la nouvelle salle de classe. Un projet pour permettre aux enfants jusqu'au mois de mars 2019 d'aller à la

piscine (Espace Liberté à Narbonne) est à l'étude avec les communes de Saint André et de Montseret. Cette activité fait partie du cycle scolaire établi par l'Education nationale. Il reste à trouver suffisamment de bonnes volontés chez les parents pour assurer l'encadrement des participants (une fois par semaine). Une participation de 250€ est demandée, sur les 500€ que coutera ce projet à chaque commune : le Conseil municipal approuve cette participation financière à l'unanimité.

8° Associations : Monsieur le Maire

La gymnastique s'est gentiment accommodée du local du Boulodrome en attendant de pouvoir réintégrer le foyer municipal.

9° Questions diverses :

a) Synthèse de l'entrevue avec Maître BARRABÈS le 13/11/2018 relative à la procédure "bien sans maître": succession BARTHES/GRIZOU, parcelle A 0090 le village, 275m² : Monsieur le Maire Nous avons l'accord de Monsieur BARTHES et pour la part GRIZOU, en l'absence pendant plusieurs dizaines d'années de paiement des impôts fonciers de cette parcelle, la procédure « bien sans maître » pourra être appliquée (procédure simplifiée) pour l'acquisition de cette parcelle.

b) Report des vœux à la population suite retard travaux foyer municipal : à cause du retard pris par le démarrage du chantier de réhabilitation du foyer municipal, Monsieur le Maire se trouve dans l'obligation d'annuler la réception qui avait lieu chaque année à cette occasion. En contrepartie de ce contretemps, Monsieur le Maire organisera une réception pour toute la population lors de l'inauguration du foyer réhabilité.

c) courrier de l'Agence de l'Eau : performance station d'épuration année 2018 : Monsieur le Maire grâce au travail réalisé sur le traitement des boues de la station d'épuration, pour la première fois notre commune a été éligible à la subvention de l'Agence de l'Eau pour les boues et nous avons reçu 2960€.

d) Remerciements :

à Madame Léone FALCOU pour sa participation à l'encadrement de la cantine en raison de l'absence de Madame Béline FILLON (examen BAFD) à Monsieur Daniel BOUNIOL et Monsieur Sébastien GILABERT qui nous ont permis de percevoir les 2 960€ de l'Agence de l'Eau et pour son encadrement des travaux de la commune.

e) Félicitations: à Madame Béline FILLON : pour sa réussite à l'examen BAFD qui lui permet de reprendre ses responsabilités d'encadrement pour les enfants à la cantine.